

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 16 décembre 2011

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 12, 13 et 14 décembre 2011**

**2011 DAC 853** Statuts de l'association Bétonsalon (13e) et adhésion de la Ville de Paris en qualité de membre de droit.

**M. Christophe GIRARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le projet de délibération en date du 29 novembre 2011 par lequel M. le Maire de Paris propose l'adhésion expresse de la Ville de Paris à l'association Bétonsalon, 37, Boulevard Ornano (18e) ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : La Ville de Paris approuve les statuts de l'association Bétonsalon joints à la présente délibération et décide d'adhérer à la dite association en qualité de membre de droit.